

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 mars 2017, à 20 h 00, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT.

Jérémy VIAL est chargé du secrétariat de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- 1) **Adopte le Compte administratif 2016 dont le résultat s'établit ainsi :**

	<i>Section d'Investissement</i>	<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
Prévisions budgétaires totales (a)	1 750 263,80	4 876 886,80	6 627 150,60
Titres de recettes émis (b)	1 317 561,24	4 608 178,95	5 925 740,19
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales (c)	1 750 263,80	4 876 886,80	6 627 150,60
Mandats émis (d)	893 946,38	4 107 504,06	5 001 450,44
Excédent (b - d)	423 614,86	500 674,89	924 289,75

Résultat d'exécution du budget principal

	(a)	(b)	(c)	d = (a - b + c)
	<i>Résultat clôture 2015</i>	<i>Affectation du résultat en 2016(résultat 2015 art 1068)</i>	<i>Résultat 2016</i>	<i>Résultat de clôture 2016</i>
Investissement	-452 250,09		423 614,86	-28 635,23
Fonctionnement	849 530,65	495 530,65	500 674,89	854 674,89
	397 280,56		924 289,75	826 039,66

- Le résultat fait ressortir un déficit en investissement de 28 635.23€ et un excédent de fonctionnement de 826 839.66 €

2) Adopte le compte de Gestion en tous points identiques au Compte Administratif 2016 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 452 250.09€		423 614.86€	- 28 635.23€
Fonctionnement	849 530.65€	495 530.65€	500 674.89€	854 674.89€
Total	397 280.56€		924 289.75€	826 039.66€

3) Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué :

	A	B	C	
<i>Situation</i> <i>Des Résultats</i>	<i>Résultat de clôture 2015</i>	<i>résultat de l'exercice 2016</i>	<i>affectation Du résultat article 1068</i>	<i>Excédent à reporter 2016 (A+B-C)</i>
<i>Fonctionnement</i>	849 530,65	500 674,89	495 530,65	854 674,89
<i>Investissement</i>	-452 250,09	423 614,86		-28 635,23
<i>Cumul</i>	397 280,56	924 289,75		826 039,66

Excédent de fonctionnement à reporter en 2017	444 000,00
Déficit d'investissement à reporter en 2017	-28 635,23

4) Prend acte, sans débat, des Orientations Générales présentées par M. Le Maire :

- *Maintien des Taux des taxes locales,*
- *Grâce au désendettement entrepris depuis plusieurs années, la commune peut envisager d'emprunter dans de bonnes conditions, tout en maintenant le niveau d'endettement qui est tout à fait correct pour une commune comme la nôtre.*
 - ✚ *Aussi, M. Le Maire proposera dans le cadre du BP 2017 de contracter un emprunt d'un montant d'environ 1 million € en 2017 avec un remboursement à partir de 2018 pour une annuité de 59 000 € qui sera neutre sur le budget car dans le même temps l'annuité actuelle baissera de 107 000 €. Ce mécanisme laisse ainsi de nouvelles capacités d'emprunt pour l'avenir.*

- ✚ Cette proposition tient compte des prévisions d'augmentation des taux pour les années à venir. Aussi, engager un emprunt en 2017 permet de profiter d'un taux encore intéressant (environ 1.79%). Cette stratégie est à contre-courant de celle d'autres collectivités qui ont, contrairement à nous beaucoup emprunté alors que les taux étaient hauts, pendant que nous nous désendettions.
- ✚ Si cette option était retenue par le Conseil Municipal, l'emprunt servira à la construction de la nouvelle restauration scolaire, et à la poursuite du réaménagement du centre-ville.
- ✚ Ces projets auront également un effet positif sur les charges de fonctionnement de la commune : un bâtiment neuf aux normes actuelles d'économie d'énergie aura une consommation plus faible, le même effet est attendu par le renouvellement de l'éclairage public notamment.
- ✚ Parallèlement à la recherche d'emprunt à taux bas, il conviendra de rechercher et de monter des dossiers de demande de subvention pour les projets qui seront réalisés sur plusieurs exercices, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle pour une meilleure anticipation tant pour la concrétisation des projets que dans un souci de bonne gestion financière.

- 5) **Donne son accord** pour l'organisation des classes transplantées à Paris au profit de 48 élèves de classes de CM1 de l'école La Poyat. **Fixe la participation des familles** à hauteur de 25% du coût total (soit 127 € par enfant). **Décide que la commune prendra en charge 75 %** du coût (soit 380 € par enfant). **Inscrit les crédits** au Budget 2017
- 6) **Fixe**, conformément au décret du 26 janvier 2017, et à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués, sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Public. Les taux sont inchangés (55% pour le Maire, 20% pour les adjoints et 5% pour les conseillers délégués)
- 7) **Donne**, suite à la proposition du Conseil Départemental, **son accord** à l'acquisition d'un bâtiment mobile implanté à l'école La Poyat pour un montant de 1 200 €. Autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires
- 8) **S'oppose** à la prise de compétence, en matière de PLU, par la CCTB et par anticipation par la future Communauté de Communes qui pourrait être créée de la fusion des EPCI et **Décide** de conserver cette compétence. **Demande** au Conseil communautaire de la CCTB d'en prendre acte
- 9) **Donne son accord** à la pose de 4 points lumineux avenue L.M Villaz pour un coût TTC de 6 832, 92 €. **Sollicite l'aide financière du SEDI** sur la base du coût H.T soit 5 319.10 € .
- 10) **Propose** dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, conformément à la loi pour l'égalité des chances et des droits et au décret du 5 novembre 2014, un agenda pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, sur une période de 5 ans. **Approuve** le calendrier financier prévisionnel qui s'étalera de 2017 à 2021. **Autorise** M.Le Maire à le signer et à déposer le dossier auprès du Préfet, et à demander les subventions.
- 11) **Donne son accord** à la création d'une servitude au profit d'ENEDIS au lieu-dit « La Guillotière » section AL 0421, pour alimenter la future Maison Médicale

- 12) **S'oppose** au projet, du Recteur d'Académie, de retrait d'un poste d'enseignant à l'école La Poyat. **Demande** au Recteur de l'Académie de Grenoble de revoir sa position.
- 13) **Demande** au Préfet de doter la Commune de Beaurepaire du dispositif permettant l'établissement des Cartes Nationales d'Identité, conformément à la demande formulée et réitérée par la Commune depuis 2009.

A Beaurepaire le 8 mars 2017